SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

Demande de renseignements généraux de l'Opposition officielle

AVRIL 2019

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX – OPPOSITION OFFICIELLE

1. VOYAGES HORS QUÉBEC 1
2. VOYAGES EN AVION 3
3. DÉPENSES EN PUBLICITÉ 5
4. ORGANISATION ET TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES, OU AUTRES ÉVÉNEMENTS 7
5. FORMATIONS DE COMMUNICATION 9
7. CONTRATS 11
8. ARTICLE 17 LCOP 13
9. APPELS D'OFFRES PUBLICS 15
11. CONSULTANTS EXTERNES 17
12. DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU MODERNISATION 19
13. DÉPENSES DIVERSES (PHOTOCOPIES, MOBILIER DE BUREAU, EAU, ETC.) 21
14. TÉLÉPHONIE 23
15. EFFECTIFS 25
16. RETRAITES ET DÉPARTS 27
17. LISTE DES BAUX 29
18. AMENAGEMENT DES BUREAUX HAUTE DIRECTION 31
23. OCCASIONNELS MIS À PIED 33
24. POSTES ABOLIS 35
25. BUREAUX RÉGIONAUX 37
27. ABONNEMENTS 39
28. ACHAT DE BILLETS DE SAISON, LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS 41
29. SITE INTERNET 43
32. DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION 45
37. REVENUS AUTONOMES ET TARIFICATION 47
38. PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 49

40. PRIMES AU RENDEMENT ET BONIS **51**
41. PRIMES DE DÉPART **53**
42. AUGMENTATION DE SALAIRE **55**
49. (QG51) **STRATÉGIE MARITIME – nombre d'employés ou ETC** **57**
50. (QG52) **STRATÉGIE MARITIME - Budget** **59**
55. (QG57) **DÉPENSES EN INFORMATIQUE** **61**
60. (QG58) **MASSE SALARIALE** **63**
61. (QG59) **TAUX D'ABSENTÉISME.** **65**
62. (QG60) **DÉVELOPPEMENT DURABLE** **67**
64. **(**QG62) **COTISATION À DES ASSOCIATIONS** **69**

1. LISTE DES VOYAGES <u>HORS QUÉBEC</u> POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 :

a) les endroits et dates de départ et du retour;
b) la copie des programmes et rapports de mission;
c) les personnes rencontrées;
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
- le détail de ces ententes;
- les résultats obtenus à ce jour;
h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 1.

2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2018-2019 :

a) les raisons du déplacement;
b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
c) les coûts ventilés;

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 2.

3. LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019
Incluant celles sur internet, en articles promotionnels et en commandites, fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

a) la ventilation des sommes dépensées pour 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;

b) les noms des firmes de publicité;

c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);

d) le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;

e) le but visé par chaque dépense;

f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;

g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 3.

4. LISTE DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES, OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;

b) le but visé par chaque dépense;

c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

d) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;

e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;

f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût, le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);

g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc;

h) le but visé par chaque dépense;

i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 4.

5. LA LISTE DES DÉPENSES EN FORMATION DE COMMUNICATION 2018-2019 :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
b) le but recherché par chaque dépense;
c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Par une firme externe :

d) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020
e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
h) le but visé par chaque dépense;
i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 5.

7. LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME, EXCLUANT LE CABINET MINISTÉRIEL EN 2018-2019, EN INDIQUANT :

a) les noms du professionnel ou de la firme;
b) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
d) la date d'octroi du contrat;
e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
f) l'échéancier;
g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 7.

8. LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME, EXCLUANT LE CABINET MINISTÉRIEL EN 2018-2019, ET QUI ONT FAIT L'OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS PAR LE SOUS-MINISTRE OU LE DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS, EN INDIQUANT :

a) les noms du professionnel ou de la firme;
b) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
d) la date d'octroi du contrat;
e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
f) l'échéancier;
g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 8.

9. LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT :

a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
b) la grille d'évaluation des soumissions;
c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 9.

11. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2018-2019 :

a) liste de toutes les ressources oeuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
e) une description de son mandat;
f) la date de début de son contrat;
g) la date prévue de fin de son contrat;

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 11.

12. POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE PLUS DE 100 000 $ INITIÉ DEPUIS L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :

a) le nom du projet;
b) la nature du projet;
c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
g) l'estimation des coûts restant à débourser pour compléter la réalisation du projet;
h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
- la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 12.

13. POUR LE CABINET MINISTÉRIEL ET LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2018-2019 (ET VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES :

a) la photocopie;
b) le mobilier de bureau;
c) l'ameublement;
d) la décoration et l'embellissement;
e) le distributeur d'eau de source;
f) le remboursement des frais de transport;
g) le remboursement des frais d'hébergement;
h) le remboursement des frais de repas;
i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement;
I) a) au Québec;
II) b) à l'extérieur du Québec.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 13.

14. SÉPARÉMENT, POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2018-2019 (ET LA VENTILATIONS POUR CHAQUE MOIS), DE CHAQUE DÉPENSE RELIÉE À LA TÉLÉPHONIE :

a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
d) les coûts d'acquisition des appareils;
e) le coût d'utilisation des appareils;
f) le coût des contrats téléphoniques (inclus le coût d'utilisation);
g) les noms des fournisseurs;
h) le nombre de minutes utilisées;
i) les ordinateurs portables;
j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
k) le coût des frais d'itinérance;
l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 14.

15. CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, ET CE, POUR 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2019-2020 (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION) :

a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
e) le nombre total d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); le coût moyen par employé, selon la classe de travail;
f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
j) l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers, agents de la paix, etc) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour l'année 2016-2017 et les cinq années précédentes;
r) l'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 15.

16. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE PAR DIRECTION :

a) le nombre de départs à la retraite en 2018-2019, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;

b) le nombre de remplacement effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2019-2020 et 2020-2021 et les indemnités de retraite qui seront versées.

d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 16.

17. LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN 2019-2020 EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX :

a) l'emplacement de la location;
b) la superficie totale pour chaque local loué;
c) la superficie totale réellement occupée;
d) la superficie inoccupée;
e) le coût de location au mètre carré;
f) le coût total de ladite location;
g) le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
h) la durée du bail;
i) le propriétaire de l'espace loué;
j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 17.

18. POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, LES BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION DES MINISTRES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LE DÉTAIL ET LA VENTILATION DES COÛTS, POUR 2018-2019, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ESPACES OCCUPÉS.

Pour les rénovations, fournir :

a) la ou les dates des travaux

b) les coûts;

c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 18.

23. POUR 2018-2019, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED DONT LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME A MIS FIN À L'EMPLOI OU DONT LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, EN PRÉCISANT LA OU LES RAISONS ET EN VENTILANT :

a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personne de soutien, fonctionnaires, etc.);
b) par catégorie d'âge;
c) prévisions pour 2019-2020.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 23.

24. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC DEPUIS CINQ ANS, FOURNIR LE NOMBRE DE POSTES ABOLIS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, LEUR PORT D'ATTACHE (PAR EXEMPLE DANS UN BUREAU RÉGIONAL) AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2019-2020.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 24.

25. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LISTE DES BUREAUX RÉGIONAUX ET DE L'EFFECTIF ÉTANT RATTACHÉ, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, À CHACUNE DE CES BUREAUX.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 25.

27. LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS AUX JOURNAUX, AUX REVUES MENSUELLES, AUX PUBLICATIONS (FORMAT PAPIER OU ÉLECTRONIQUE), AUX SITES SPÉCIALISÉS DE RECHERCHE SUR INTERNET (EUREKA, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES PUBLICS EN 2018-2019, EN PRÉCISANT POUR CHAQUE ABONNEMENT :

a) le coût de chacun;
b) le fournisseur;
c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégorie.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 27.

28. LES SOMMES DÉBOURSÉES PAR LE CABINET MINISTÉRIEL, LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES PUBLICS POUR L'ACHAT DE BILLETS DE SAISON, LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS AFIN DE DEVENIR MEMBRE D'UN CLUB PRIVÉ OU AUTRE.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 28.

29. POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :

a) le nom du site Web;
b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
c) les coûts de construction du site;
d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
g) la fréquence moyenne de mise à jour;
h) le responsable du contenu sur le site.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 29.

32. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION EN 2017-2018 ET 2018-2019 :

a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
c) le nombre total de demandes reçues;
d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 32.

37. L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES TARIFÉS QUE LE MINISTÈRE ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFERNT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2019-2020.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 37.

38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2018-2019 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2019 pour 2019-2020:

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 38.

40. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 40.

41. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES DE DÉPART (ALLOCATION DE TRANSITION) INCLUANT LES MONTANTS VERSÉS POUR BRIS DE CONTRAT.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 41.

42. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME DONT LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC., FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 42.

49. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 51.

50. VENTILATION DU BUDGET DU MINISTÈRE CONSACRÉ À LA STRATÉGIE MARITIME POUR 2018-2019 ET PRÉVISIONS POUR 2019-2020.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 52.

55. CONCERNANT LES DÉPENSES EN INFORMATIQUE, POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (INCLUANT LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS OU AUTRES) ET CE, POUR 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2019-2020 :

a) Les dépenses totales (opération et capital)
b) Les grands dossiers en cours;
c) Le nombre d'employés attitré aux dossiers informatiques;
d) Préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
e) Le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 57.

60. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR 2018-2019, LE MONTANT TOTAL EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LA MASSE SALARIALE.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 58.

61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 59.

62. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LE DÉTAIL DES ACTIONS RÉALISÉES ET/OU AMORCÉES EN 2018-2019 EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 60.

64. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, INCLUANT LES CABINETS MINISTÉRIELS ET MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES, POUR LES ANNÉES 2018-2019, LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ DU PAIEMENT DE COTISATION À UNE ASSOCIATION (ORDRE OU CORPORATION) PROFESSIONNELLE EN VERTU DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LE PAIEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DE COTISATIONS À DES ASSOCIATIONS (6-79) DU CONSEIL DU TRÉSOR OU DE TOUTE AUTRE DIRECTIVE PERMETTANT UN REMBOURSEMENT DE CES COTISATIONS, VENTILÉ PAR ASSOCIATION, ORDRE OU CORPORATION PROFESSIONNEL EN INDIQUANT :

a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

Vous référer à la demande de renseignements généraux numéro 62.